



Contribuer à la transition des territoires

RAPPORT DE MISSION

2025



Contenu

Notre identité

4

Qui sommes-nous ?

Notre parcours

L'Équipe

Chiffres clés

Nos stratégies d'investissement

Notre Mission

8

OCCTE, investisseur territorial et durable

Réinventer notre mission

Raison d'être & Objectifs Statutaires

Gouvernance de la mission

Méthodologie de reporting

Vue d'ensemble des objectifs et résultats associés à la mission

10

Témoignage de parties prenantes

16

Faits marquants de l'année

18

Performance annuelle et axes de progrès

20

Tableau récapitulatif

35

Avis général du référent de mission

37

Édito

OCCTE a poursuivi en 2025 la consolidation de ses activités de capital-investissement au service du renouveau des territoires, avec le lancement d'un nouveau fonds OCCIDEV Impact.

Dans un contexte marqué par un ralentissement des dynamiques d'investissement et des incertitudes accrues, notamment sur le secteur des énergies renouvelables — hausse des coûts de financement, complexité réglementaire, enjeux d'acceptabilité locale — OCCTE réaffirme avec détermination son rôle d'acteur engagé.

Plus que jamais, sa démarche vise à accompagner des projets résilients, capables de concilier performance économique et transition écologique. La politique ESG demeure le socle structurant de son action. Elle guide un accompagnement exigeant pour répondre aux défis contemporains et accélérer l'émergence de solutions durables au cœur des territoires.

Convaincue que la création de valeur ne peut être que globale, OCCTE place sur un pied d'égalité les critères financiers et extra-financiers. Cette approche intégrée permet de soutenir des initiatives porteuses d'impact, tout en renforçant l'attractivité et la souveraineté des territoires.

Dans cet environnement en mutation, notre mission reste inchangée. Elle est au cœur de nos décisions et mobilise l'ensemble de nos parties prenantes autour d'une conviction commune : financer, ensemble, un développement durable, ancré et porteur d'avenir.



Stéphane PÉRE
Président

Notre Identité

QUI SOMMES-NOUS ?

Imaginée par l'Agence Régionale de l'Environnement et du Climat (AREC), OCCTE a été créée pour faciliter la mobilisation des acteurs publics et privés vers des investissements durables au bénéfice des territoires.

Basée en Occitanie, OCCTE est une société de gestion agréée par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF) (agrément n° GP 2022-20) en 2022 au service du **renouveau des territoires**. Elle opère trois véhicules d'investissement complémentaires en faveur de la décarbonation de l'économie et de la souveraineté :

- Le fonds OCCIGEN pour financer les infrastructures de la **transition énergétique** ;
- La société d'investissement ARIS sur le segment du **capital-risque** ;
- Le fonds OCCIDEV Impacts orienté vers le **capital-développement à impact**.

Son équipe de gestion est composée de professionnels du capital-investissement pourvu d'une **forte connaissance de l'écosystème local**, d'un **sens de l'intérêt général** et d'une **expertise sectorielle avérée** dans les domaines d'investissement ciblés.

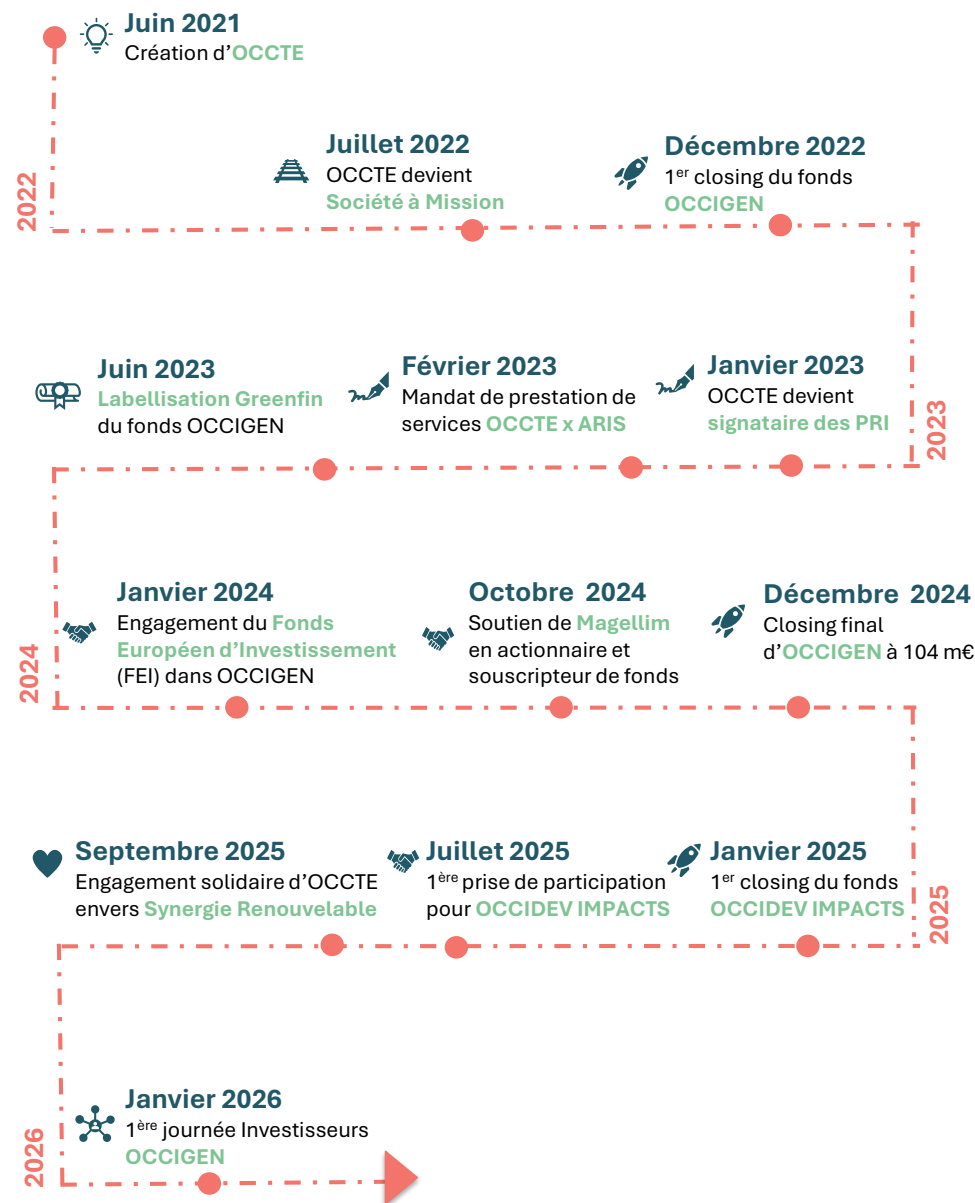
La démarche d'investissement vise à faire converger intérêt économique et impact territorial durable.

Un ancrage
dans les territoires
et un **rayonnement**
au niveau
national

Une équipe
expérimentée,
complémentaire et
engagée

Une proximité et
des relations
fortes avec nos
parties prenantes

NOTRE PARCOURS



L'ÉQUIPE

Juin 2026



**Stéphane
PÉRE**

Président



**Romain
FONADE**

Directeur Général



**Pierre-Arnaud
REGINI**

Directeur Administratif & Financier



**Anne-Laure
BEUSCART**

Directrice
d'Investissement



**Jérôme
LAVINAUD**

Directeur
d'Investissement



**Emmanuelle
OSTIARI**

Directrice
d'Investissement



**Julien
GOMIS**

Directeur
d'Investissement



**Romain ARETTE
HOURQUET**

Responsable
d'Investissement



**Amaury
CAMBON**

Responsable
d'Investissement



**Audrey
LAFFAILLE**

Responsable ESG



**Marine
HUGOT**

Analyste

Début 2026, deux personnes ont été recrutées au sein des équipes OCCTE :

- Une Responsable de l'ESG, afin de renforcer davantage le pilotage opérationnel de l'ESG et son déploiement sur l'ensemble des véhicules d'investissements ;
- une Analyste d'investissement, pour soutenir au quotidien les équipes dans la gestion et le suivi du fonds OCCIGEN.

NOS CHIFFRES CLÉS

163 M€

de capacité
d'investissement

91 M€

d'engagement

3

véhicules
d'investissement
complémentaires

29

participations
actives en
portefeuille

60 %

de l'actionariat
public

2

sites à Montpellier et
Toulouse

10

collaborateurs

40 %

de femmes parmi les
collaborateurs

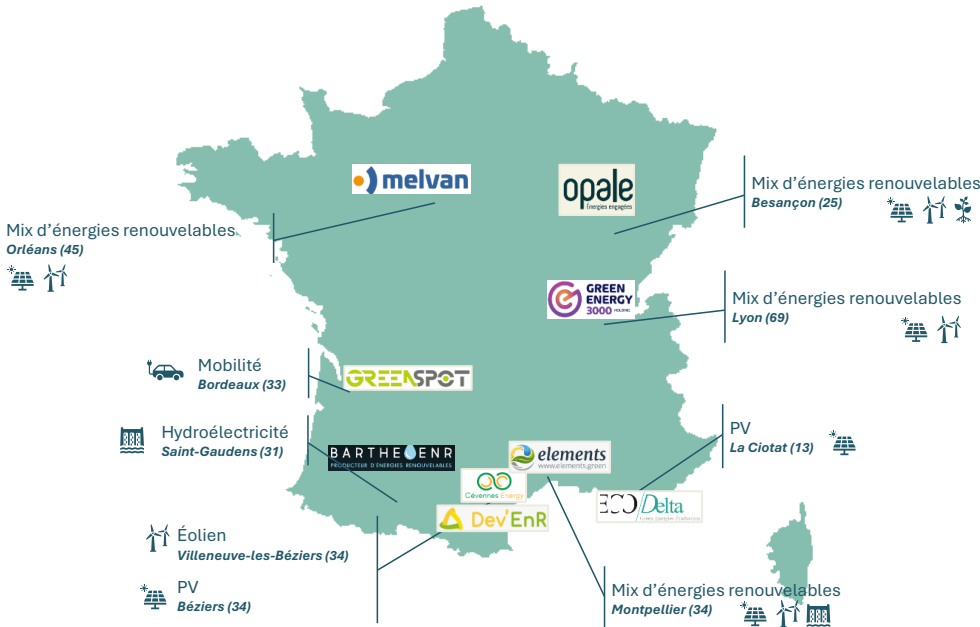
NOS STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

OCCIGEN
Fonds de Transition Énergétique

- OCCIGEN cible les infrastructures de la **transition énergétique** et le développement des **acteurs de l'énergie en France**.
- Equity ou quasi equity
- Périmètre : France
- SFDR **Article 9**
- 100% aligné à la Taxonomie Européenne**



Investissements à fin décembre 2025



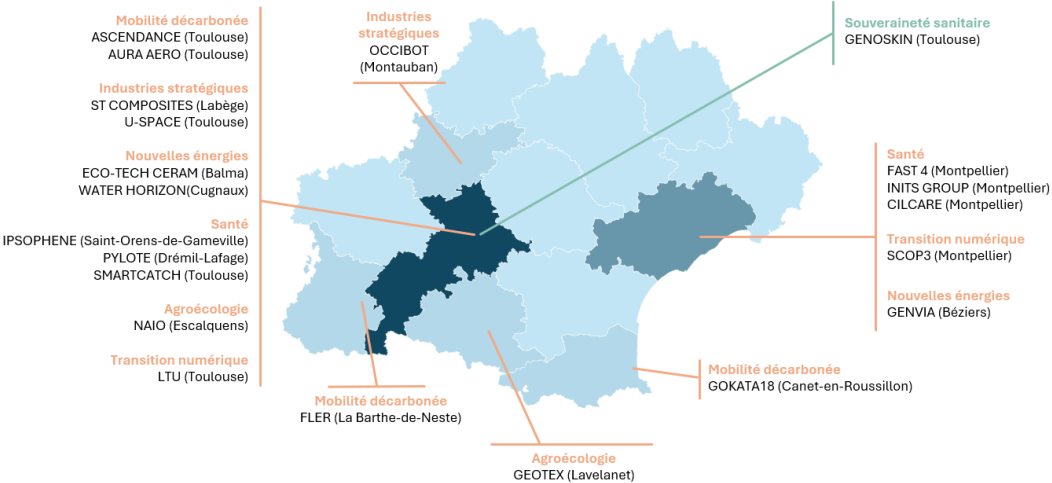
OCCIDEV IMPACTS
Capital-Développement à impact

- OCCIDEV Impacts (ou OCCIDEV) est un fonds de capital-développement qui vise à répondre aux enjeux de **souveraineté industrielle et de compétitivité du territoire**.
- Périmètre : Occitanie
- Fonds propres et quasi-fonds propres
- SFDR Article 8

Souveraineté industrielle et compétitivité territoriale

- Technologies critiques et souveraines
- Souveraineté alimentaire et sanitaire
- Transport
- Spatial

Investissements à fin décembre 2025



Notre Mission

OCCTE, INVESTISSEUR TERRITORIAL ET RESPONSABLE

OCCTE a été créée pour **financer les projets et les acteurs créateurs de valeur durable** sur les territoires. Cette ambition conjugée à notre identité majoritairement publique nous a incité très rapidement à réfléchir aux valeurs que nous souhaitions porter en interne et en externe.

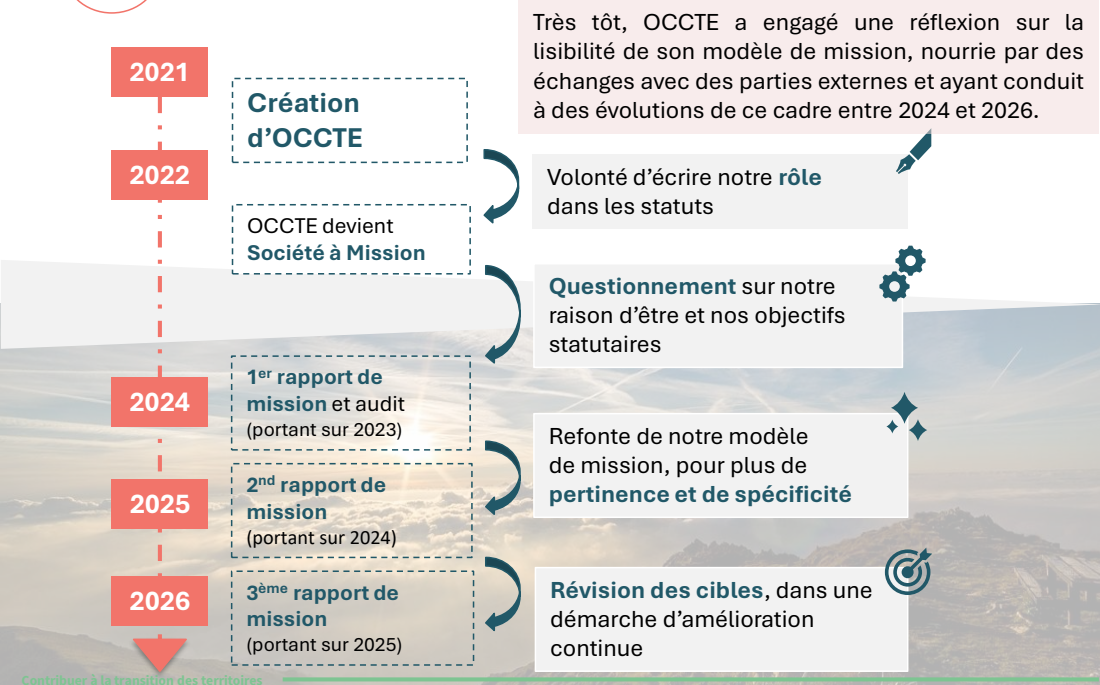
La singularité d'OCCTE réside dans la conciliation de notre nature et notre ambition : une société de gestion décentralisée en Occitanie, désireuse de réunir des investisseurs privés et publics vers une même trajectoire, au service de la durabilité. La stratégie qui en découle est simple :

Proposer systématiquement des produits d'investissement plaçant au cœur de la thèse **l'impact durable et local sur toutes les classes d'actifs** : infrastructure, capital-risque et capital-développement.

Ainsi, OCCTE a vocation à offrir un **accompagnement** aux entreprises stratégiques sur l'ensemble de leurs cycles de vie.



RÉINVENTER NOTRE MISSION



RAISON D'ÊTRE

Convaincue que la transition durable de notre société nécessite la mobilisation des acteurs économiques de proximité, OCCTE oriente l'investissement public et privé au service du développement des économies durables et territoriales.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Nos quatre objectifs statutaires structurent notre engagement et notre vision **d'investisseur responsable impliqué dans les problématiques locales**.

Cette mission et ses objectifs statutaires permettent, à travers nos participations actuelles, de contribuer activement à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies.

#1

Allier investissement financier et impacts durables sur le territoire

#2

Financer la décarbonation de l'économie

#3

Contribuer à des écosystèmes territoriaux pour financer l'économie durable

#4

Accompagner nos participations dans la transition vers une société plus durable et plus juste

OCCIGEN

OCCIDEV IMPACTS / ARIS

GOUVERNANCE DE LA MISSION

- ✦ OCCTE appréhende sa qualité de société à mission dans une démarche d'amélioration continue, en toute transparence.
- ✦ Depuis le début, le pilotage opérationnel de la mission d'OCCTE a été porté par Emmanuelle Ostiari, partageant ses responsabilités entre l'investissement et l'intégration de la démarche ESG dans l'activité, sur les fonds réglementés OCCIGEN et OCCIDEV Impacts. **Une double expertise essentielle à l'animation et au partage de la mission au sein des équipes.**
- ✦ En 2025, la société s'est structurée pour renforcer son organisation et anticiper l'arrivée, début 2026, d'une Responsable ESG dédiée, Audrey Laffaille, pour appuyer la cohérence de la démarche et poursuivre sa mise en œuvre sur l'ensemble des véhicules d'investissement. **Un profil expert en développement durable pleinement engagé en faveur du déploiement de la mission chez OCCTE.**
- ✦ Au vu de la taille de la société, un Référent de mission a historiquement été nommé, se substituant ainsi à un Comité de mission. Son rôle : suivre l'exécution de la mission et établir un rapport de vérification objective et transparente de son respect. En 2024 et 2025, cette responsabilité a été confiée à Pierre-Arnaud Regini, Directeur Administratif & Financier, en raison de son expérience et sa vision concrète sur l'activité d'OCCTE depuis trois ans. **Un regard juste et précis, nous questionnant et nous invitant à aller plus loin dans notre démarche.**
- ✦ Début 2026, une réflexion a été engagée pour envisager la **création d'un Comité de Mission**, intégrant des parties prenantes externes.



MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

- ✦ Les indicateurs définis et présentés dans le présent rapport permettent de mesurer la pertinence des investissements réalisés par OCCTE au regard de ses objectifs statutaires et de sa raison d'être.
- ✦ Certains sont consolidés en interne, grâce au concours des équipes d'investissements, tandis que d'autres ont nécessité la sollicitation des participations, à travers les entretiens ESG annuels et la campagne de reporting associée.
- ✦ Le périmètre de consolidation était jusqu'à présent variable selon l'indicateur considéré. Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, et à la suite des recommandations de nos parties prenantes, de notre référent de mission et des cabinets de conseils experts avec qui nous avons pu échanger, un changement méthodologique a été réalisé pour la préparation du rapport 2025. Désormais, la quasi-intégralité de nos indicateurs est consolidée sur notre périmètre global, incluant les trois véhicules d'investissement. Un choix révélateur de notre ambition d'étendre la prise en compte des enjeux ESG à l'ensemble de notre activité à partir de 2026.
- ✦ Les indicateurs présentés ci-après correspondent donc, sauf mention explicite contraire, à l'ensemble des participations des fonds régulés OCCIGEN et OCCIDEV, et de l'ARIS.
- ✦ Cette décision s'est accompagnée d'un travail nécessaire de mise à jour des cibles annuelle et à cinq ans, pour prendre en compte les caractéristiques et spécificités des participations de l'ARIS.
- ✦ Dans la plupart des cas, ces indicateurs sont calculés en montant investis plutôt qu'en nombre de participation, plus représentatifs de la réalité de nos choix d'investissements.
- ✦ Pour la 1^{ère} fois en 2026, des entretiens ESG ont été menés avec les participations de l'ARIS. Au total, ce sont 26 rendez-vous privilégiés avec nos partenaires, dédiés à la prise en compte de ces enjeux mais pas seulement, qui ont eu lieu en début d'année et nous ont permis d'enrichir et préparer ce rapport de mission.



Vue d'ensemble du modèle de mission

Objectifs statutaires

Objectifs opérationnels

Indicateurs



Financer l'émergence et le déploiement de solutions durables sur les territoires

œuvrer à la souveraineté économique des territoires pour renforcer l'autonomie des filières stratégiques.

Permettre aux entreprises créatrices de valeur économique et d'emplois de s'ancrer sur les territoires

Prioriser la décarbonation de nos stratégies d'investissement

Accompagner la décarbonation de nos participations

Proposer un investissement différent conciliant performance financière et durable

Accompagner nos partenaires dans la transition vers la finance durable

Construire ensemble une stratégie durable

Créer un alignement d'intérêt entre OCCTE et les parties prenantes dans la création de valeur durable

- % d'investissements vers des solutions durables
- % d'investissements avec prise en compte de l'ESG en amont de l'investissement
- % des entreprises ayant leur établissement principal en Occitanie
- % d'investissements dans les secteurs stratégiques de l'Occitanie
- Création nette d'emplois dans l'exercice
- Perspectives d'emplois à 5 ans

- % de participations proposant des solutions contre le changement climatique
- % de participations ayant réalisé un bilan carbone
- % de participations ayant une stratégie de décarbonation

- Nombre d'investissements facilités par les équipes d'OCCTE
- % de deals en co-investissement
- # d'événements où l'équipe a pris la parole (tables rondes)

- % d'investissements couverts par une feuille de route ESG
- % des entreprises avec une stratégie RSE formalisée ou des initiatives RSE
- % de présence d'OCCTE dans les organes de décision
- % des entreprises avec un dispositif de partage de valeur avec les salariés
- % d'entreprises ayant intégré des critères ESG dans la rémunération

Témoignages de nos parties prenantes



Comment se matérialise pour vous l'accompagnement d'OCCTE ?

Conformément à sa raison d'être, OCCTE a investi, en 2025, au capital de Melvan SAS - entreprise à mission depuis 2024 - et producteur indépendant d'énergies renouvelables, fortement implanté dans les territoires.

Tout au long des échanges qui ont précédé l'intervention d'OCCTE au capital de Melvan, au sein d'un consortium d'investisseurs, il nous a semblé évident qu'il y avait un alignement entre l'engagement d'OCCTE au titre de sa mission et celle de Melvan. Cet alignement a été un critère important en matière de choix d'association, pour les cofondateurs de Melvan, car porteur de sens et de proximité.

Au cours de nos discussions sur le cadre de notre association, les équipes d'OCCTE - fortes de leur expertise en matière d'ESG - ont contribué à faire progresser Melvan dans la définition de sa trajectoire ambitieuse d'entreprise à mission. En cohérence avec ses engagements propres, OCCTE a également co-construit un cadre adapté à Melvan pour que cette dernière soit qualifiée d'investissement durable selon le Règlement SFDR, mais aussi pour rendre l'ensemble de l'activité de Melvan alignée à la Taxonomie Européenne.

En résumé, OCCTE constitue pour Melvan, un associé mais aussi un prescripteur de qualité en matière de durabilité et de performance extra-financière.

Sébastien Dubois, Directeur Général et Associé Fondateur, Melvan



Comment se traduit pour vous la Mission d'OCCTE ?

La Mission de l'ARIS se traduit, pour nous, par une volonté assumée de bâtir l'économie de demain sur des bases durables, souveraines et territoriales.

Leur action contribue à relocaliser des activités essentielles, à renforcer la résilience industrielle de l'Occitanie et à soutenir des projets à forte intensité technologique ou sociétale. En accompagnant SmartCatch, l'ARIS soutient non seulement une innovation médicale de rupture mais aussi l'émergence d'un écosystème de santé plus autonome, agile et ancré dans le territoire. Leur Mission se matérialise chaque jour par un accompagnement constructif, une exigence alignée avec nos valeurs et un engagement profond en faveur de l'impact.

Aline CERF, CEO et Co-Fondatrice, SmartCatch



Comment percevez-vous le rôle d'OCCTE en tant que participation ?

En tant qu'investisseur lead de notre première levée, OCCTE joue pour Genoskin un rôle qui va au-delà du seul apport en capital. Nous percevons OCCTE comme un partenaire de confiance, engagé dans la durée, capable d'allier proximité, exigence et compréhension des enjeux d'une entreprise innovante en phase d'accélération.

Nous sommes également sensibles à la manière dont OCCTE intègre concrètement les enjeux ESG dans sa démarche. Cette cohérence entre performance économique, impact territorial et contribution positive à la société résonne particulièrement avec la mission de Genoskin, qui développe des alternatives humaines et éthiques aux tests sur animaux tout en créant de l'emploi qualifié en Occitanie.

Enfin, la Mission d'OCCTE se traduit, à nos yeux, par une capacité à orienter l'investissement vers des entreprises qui portent à la fois une ambition économique forte et une utilité concrète pour le territoire. En soutenant Genoskin, OCCTE accompagne une biotech née en Occitanie, à forte dimension internationale, qui contribue à la recherche médicale, à l'innovation responsable et au rayonnement du territoire.

Pascal Descargues, Fondateur et CEO, Genoskin



Comment qualifieriez-vous l'intégration des enjeux ESG dans la démarche d'OCCTE ?

Les enjeux ESG sont constitutifs d'OCCTE, en ce sens que ces sujets sont au cœur de l'ADN de cette entreprise. En tant que partenaire de longue date d'OCCTE, nous avons pu observer à de nombreuses reprises que les critères ESG incarnent la boussole de toute leur démarche, non pas par contrainte, mais parce qu'ils sont la raison de leur existence et de leur fonctionnement.

Cette particularité est vertueuse, car elle apporte un niveau d'exigence accrue du côté des structures en recherche d'investissement ainsi qu'un véritable effet d'entraînement sur les partenaires investisseurs.

Je perçois donc OCCTE comme un moteur et une référence des enjeux ESG, dans un monde de l'investissement qui peut avoir tendance à se laisser aller aux nombreux reculs et renoncements qui se font jour depuis plus d'un an.

Julien Hostache, Président et Cofondateur, Enerfip



Faits marquants de l'année



Mai 2025

Journée du Club Investisseurs de l'ARIS

Le temps d'une journée, l'ARIS réunit ses actionnaires pour partager ses actualités, ses perspectives et présenter certaines des participations investies. Un temps d'échange concret et convivial, propice aux rencontres et au dialogue.



Juillet 2025

Signature du premier investissement du fonds OCCIDEV Impacts

En juillet 2025, les équipes du fond OCCIDEV Impacts se sont engagées à accompagner le développement de Genoskin, une entreprise qui réalise des modèles éthiques de peau humaine offrant des données fiables pour un développement de médicaments plus sûr, plus prédictif et plus éthique.



Septembre 2025

Engagement solidaire d'OCCTE

En cohérence avec ses valeurs et ambitions, OCCTE a fait le choix en 2025 de s'engager auprès de l'association Synergie renouvelable, qui fédère l'ensemble de la filière EnR pour développer des projets dans les pays en voie de développement.

Aux côtés de l'une nos participations et dans une démarche commune avec les autres investisseurs, OCCTE a donc contribué, à travers une enveloppe financière, à un projet solidaire d'électrification et d'accès à l'eau d'un collège agricole sur la commune de Tsarahafatra à Madagascar.



Janvier 2026

Toute première Journée Investisseurs du fonds OCCIGEN

Début 2026, s'est tenue la première Journée des Investisseurs du fonds OCCIGEN. Une rencontre placée sous le signe du partage et de la convivialité, dédiée à la transition énergétique et la décarbonation des territoires, enrichie par les témoignages des dirigeants de trois participations et une visite passionnante des centrales hydroélectriques d'APAS et du Moulin de l'Abbaye, opérées par le groupe Barthe ENR.



Performance annuelle et axes de progrès

#1 ALLIER INVESTISSEMENT FINANCIER ET IMPACTS DURABLES SUR LES TERRITOIRES

Objectifs Opérationnels

- ↳ Financer l'émergence et le déploiement de solutions durables sur les territoires
- ↳ Œuvrer à la souveraineté économique des territoires pour renforcer l'autonomie des filières stratégiques
- ↳ Permettre aux entreprises créatrices de valeur économique et d'emplois de s'ancrer sur les territoires

Feuille de route / Actions

- ↳ Formaliser auprès des équipes les impacts recherchés dans nos investissements
- ↳ Quantifier dès que possible les impacts durables et territoriaux
- ↳ Exclure toutes les opportunités d'investissement qui ne répondraient pas à notre mission

Cibles et Résultats

#1. Financer l'émergence et le déploiement de solutions durables sur les territoires

2025

95 %

des investissements ciblent des solutions durables

(2024 : 97 %)

- ↳ Les solutions durables couvrent des produits ou services ayant un impact environnemental ou social positif. Les 5% restant correspondent à quatre participations répandant à des enjeux de souveraineté industrielle.

1. Part des investissements dans des solutions durables



2025

> 90 %



2026

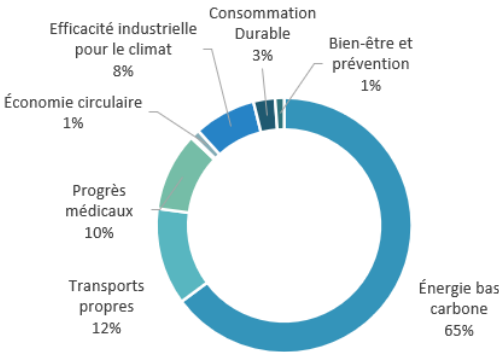
> 90 %



2030

> 95 %

Répartition des montants investis en 2025 par solution durable



- ↳ Avec un fonds dédié à la Transition Énergétique, deux tiers des investissements interviennent dans la **décarbonation de l'énergie**, une tendance stable par rapport à l'exercice précédent.
- ↳ Les **mobilités décarbonées** représentent le 2nd segment, avec 12% des investissements, suivies de la santé, en forte progression (10% en 2025 versus 4% en 2024).

2025

66 %

des investissements ont été analysés sur leur performance durable avant d'investir

(2024 : 61 %)

2. Part d'investissements avec prise en compte formalisée de l'ESG en amont de l'investissement



2025

< 70 %



2026

< 70 %



2030

100 %

- ↳ En 2025, seuls les fonds réglementés, qui comptent pour 66% des investissements engagés, font l'objet d'une analyse ESG détaillée en phase de préinvestissement, une démarche qui sera progressivement appliquée à l'ARIS en 2026. Dans la perspective de cette amélioration, la cible a été maintenue à 70% pour 2026.

Zoom sur la taxonomie Européenne

Entrée en vigueur en janvier 2022, la Taxonomie Européenne constitue l'une des réglementations transformatrices de la finance durable. Elle a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental ou social.

Pour qu'une activité soit éligible, elle doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs définis par la réglementation, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, tout en respectant des garanties minimales en matière de droits humains et de droit du travail.

63 %

des montants investis sur l'ensemble des véhicules d'investissement sont pleinement alignés à la Taxonomie Européenne.

C'est en effet une exigence de notre fonds OCCIGEN, vérifiée avant chaque opération à travers l'analyse ESG ou d'éventuelles due diligence externes spécifiques.



#2. Œuvrer à la souveraineté économique des territoires pour renforcer l'autonomie des filières stratégiques

2025

86 %

Des entreprises ont leur établissement principal en Occitanie

(2024 : 77 %)

1. Part des entreprises ayant leur établissement principal en Occitanie



2025

< 80 %



2026

< 80 %



2030

< 80 %

En tant qu'investisseur territorial, financer des entreprises implantées dans la région est une évidence, et même un prérequis pour l'ARIS et OCCIDEV. Plus de 60 millions d'euros ont ainsi été investis en Occitanie depuis la création d'OCCTE.

Cet indicateur est essentiellement illustratif de notre présence locale. Sa cible n'a pas vocation à être réhaussée puisque le fonds OCCIGEN, lui, possède un périmètre national.

Quatre participations seulement sont en dehors de l'Occitanie avec un rayonnement national : un opérateur de charge pour véhicules électriques en Nouvelle-Aquitaine et trois développeurs d'énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

2025

100 %

des investissements dans les secteurs stratégiques de la Région

(2024 : 100 %)

2. Part des investissements dans les secteurs stratégiques de la Région (définis dans la SRESTE)



2025

100 %



2026

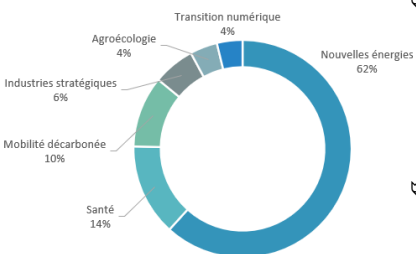
100 %



2030

100 %

Répartition des investissements par secteur stratégique



Les secteurs stratégiques sont entendus au sens de la « Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (SRESTE) ». Ils incluent : les nouvelles énergies, la santé, la mobilité décarbonée, la transition numérique, l'agroécologie, et la souveraineté d'industries stratégiques.

Seule l'ARIS a intégré dans sa thèse d'investissement ces cinq segments considérés comme stratégiques et porteurs pour l'Occitanie.

Néanmoins, toutes les participations des fonds OCCIGEN et OCCIDEV concourent à l'un d'eux également, portant à 100% la part des investissements orientés vers ces secteurs.



#3. Permettre aux entreprises créatrices de valeur économique et d'emplois de s'ancrer sur les territoires

2025

+ 35

Emplois en 2025

(2024 : +78)

1. Nombre d'emplois créés dans l'année



2025

Création nette positive



2026

Création nette positive



2030

Cet objectif nous permet d'illustrer que la création d'emplois est un critère considéré dans notre processus d'investissement. Toutefois, une cible quantitative est complexe à définir et à atteindre.

La dynamique de création d'emploi est moins soutenue en 2025 pour l'ensemble des fonds, en raison d'un contexte économique difficile et incertain ayant contraint les entreprises dans leur développement commercial et leurs levées de fonds. A noter toutefois, des recrutements significatifs chez quatre participations, deux engagées dans la santé et deux développeurs d'énergies renouvelables.

D'ici 2030

1 462

Créations d'emplois prévus dans les 5 années à venir

(2024 : 1 770)

2. Perspectives d'emplois à 5 ans



2025

< 1000



2026

< 1000



2030

< 1000

Cet objectif nous permet d'illustrer que la croissance des participations est un critère considéré dans notre processus d'investissement. Là encore, une cible quantitative est complexe à définir.

Au-delà de la création d'emploi dans les prochaines années, les participations en portefeuille contribuent également à relocaliser des industries, services et savoir-faire sur le territoire et notamment en Occitanie, afin de renforcer l'autonomie des filières stratégiques régionales. C'est le cas pour 30% des dossiers investis par l'ARIS.

30 %

des dossiers à l'ARIS participent à la relocalisation des industries, services et savoir-faire



Avis du Référent de Mission sur l'atteinte des objectifs statutaires



#1 : Allier investissement financier et impacts durables sur le territoire

- L'année 2025 a été marquée par un contexte compliqué, en particulier pour le secteur des énergies renouvelables, confronté à des incertitudes et à des ralentissements dans certaines filières. Ces difficultés ont notamment eu des répercussions sur la dynamique de l'emploi. Dans ce cadre, OCCTE a fait du soutien à ses participations une priorité, en les accompagnant dans la recherche de solutions et la préservation des emplois. À titre d'exemple, la mise en place d'un plan de reprise au sein d'une entreprise issue de l'ARIS a permis de sauvegarder 22 postes.
- Par ailleurs, OCCTE a poursuivi sa stratégie visant à privilégier des investissements à impact territorial, environnemental et sociétal positif. L'objectif de formalisation systématique des analyses ESG en amont des investissements n'est toutefois pas pleinement atteint, en raison de l'intégration du portefeuille de l'ARIS dans le périmètre de consolidation, pour lequel ces évaluations n'étaient pas jusqu'à présent généralisées. L'arrivée, début 2026, d'une ressource dédiée aux enjeux ESG permettra de renforcer et d'étendre cette démarche.
- L'ancrage territorial d'OCCTE demeure un axe structurant, comme en témoigne l'activité de l'année 2025.
- Dans ce contexte, l'objectif peut être considéré comme globalement **atteint**, au regard des stratégies d'investissement solidement établies et de la progression de l'intégration des enjeux ESG à l'échelle de l'ensemble des véhicules d'investissement d'OCCTE.



#2 FINANCER LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

Objectifs Opérationnels

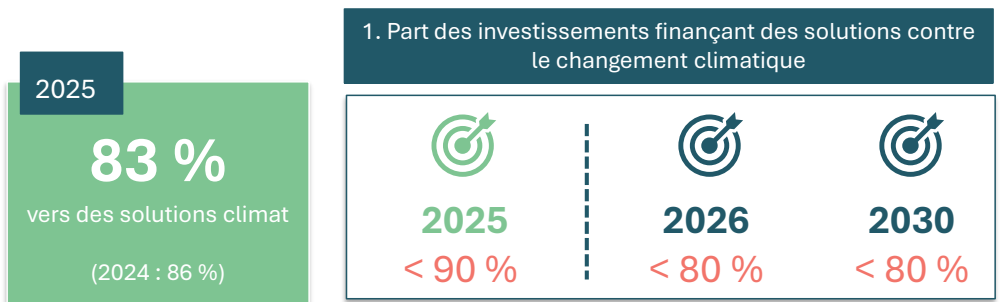
- ↳ Prioriser la décarbonation dans nos choix d'investissement de fonds
- ↳ Accompagner la décarbonation de nos participations

Feuille de route / Actions

- ↳ Construire des portefeuilles en ligne avec l'ambition de limiter la hausse des températures à 2°C et évaluer systématiquement l'empreinte carbone de nos investissements pour les fonds régulés.
- ↳ Privilégier les entreprises porteuses de solutions climat.
- ↳ Intégrer des axes sur la décarbonation dans les feuilles de route ESG pour que chaque participation se questionne et dispose de pistes de réflexion pour réduire l'empreinte carbone de son activité.

Cibles et Résultats

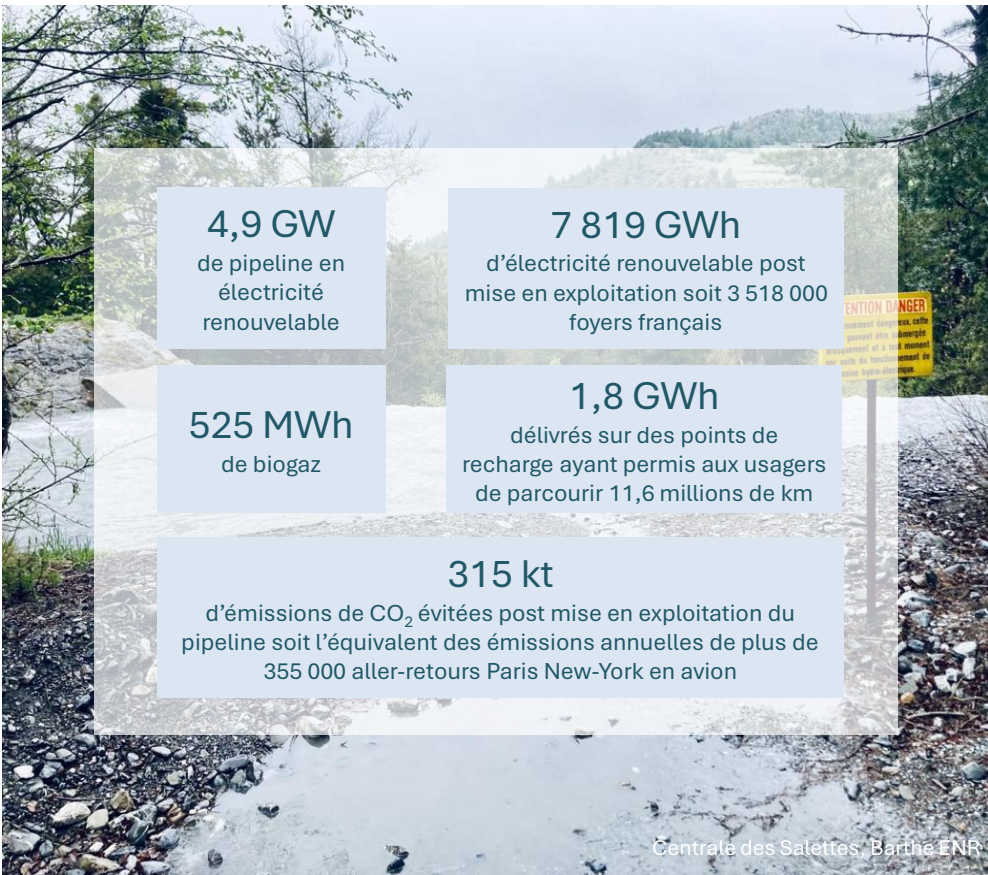
#1. Prioriser la décarbonation dans nos choix d'investissement



- ↳ 83% des investissements visent des entreprises ou projets porteurs de solutions d'atténuation du changement climatique : énergies bas carbone, transports propres, efficacité industrielle.
- ↳ Cette proportion est en très légère baisse par rapport à 2024 en raison de nouveaux investissements à l'ARIS et OCCIDEV orientés vers la santé ou la souveraineté industrielle et non exclusivement vers le changement climatique.
- ↳ Cette proportion atteint en revanche naturellement 100 % sur OCCIGEN, en tant que fonds dédié à la transition énergétique, contribuant pleinement à la décarbonation de l'énergie.

- Les émissions de CO₂ évitées ont d'ailleurs été calculées en interne pour les investissements de ce fonds. La plupart des développeurs présents en portefeuille sont encore assez récents avec peu de capacités en exploitation. Pour atteindre une vision de l'impact global recherché, nous prenons en considération la taille des pipelines de projets en développement à fin 2025.
- En cumulé, OCCIGEN participe ainsi au financement d'un pipeline de 4,9 GW, permettant annuellement, post réalisation, de produire plus de 7 800 GWh d'électricité renouvelable, et d'éviter plus de 315 000 tonnes d'émissions de CO₂.

Zoom sur les contributions d'OCCIGEN à la décarbonation



#2. Accompagner la décarbonation de nos participations

2025

24%

des entreprises investies ont un bilan carbone ou une ACV
(2024 : 0 %)

1. Part de participations ayant un bilan carbone formalisé



- OCCTE encourage ses participations, jusqu'à présent essentiellement sur les fonds réglementés, à mesurer les émissions induites de leurs activités à travers la réalisation d'un premier bilan carbone. OCCTE est présent pour les accompagner sur la méthodologie à suivre, le choix du partenaire, l'analyse des résultats ou encore la priorisation des actions de décarbonation à mettre en œuvre.
- En 2025, sept participations ont déjà mis en place au moins un bilan carbone ou une ACV (Analyse de Cycle de Vie), de façon volontaire ou suite à nos recommandations, malgré le contexte économique difficile et le recentrage associé des priorités. Cette proportion devrait continuer d'augmenter l'année prochaine.
- Comme explicité plus haut, tous les développeurs EnR du fonds OCCIGEN évaluent les émissions évitées par la réalisation de leur pipeline.
- Un nouvel enjeu sur lequel OCCTE encourage ses participations à se positionner réside dans la prise en compte de la vulnérabilité de leurs actifs (ou de leur activité) au changement climatique. La plupart des développeurs intègrent aujourd'hui ces considérations, avec parfois des démarches avancées (recours à des outils externes).

2025

10%

des entreprises investies disposent de pistes de décarbonation
(2024 : 0 %)

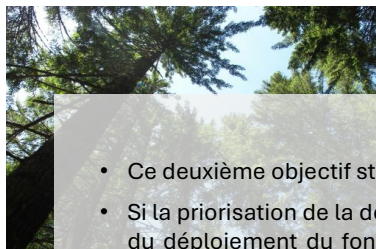
2. Part de participations ayant une stratégie de décarbonation formalisée



- Toutes les participations ayant déjà réalisé un bilan carbone n'ont pas encore pu mettre en œuvre des pistes de décarbonation, essentiellement à cause du contexte économique ayant contraint les entreprises à recentrer leurs priorités et décaler dans le temps certaines actions ESG. Les cibles associées à cet indicateur (annuelle et à 2030) ont d'ailleurs été revues pour prendre en compte ce décalage opérationnel et laisser aux participations le temps de s'approprier leur bilan et les plans d'actions associés.



Avis du Référent de Mission sur l'atteinte des objectifs statutaires



#2 : Financer la décarbonation de l'économie

- Ce deuxième objectif statutaire semble **partiellement atteint**.
- Si la priorisation de la décarbonation reste une évidence avec la poursuite du déploiement du fonds OCCIGEN – trois nouveaux développeurs EnR en portefeuille, représentant 70% des nouveaux investissements (tous véhicules confondus) de 2025, dont une première dans l'hydroélectricité – cela reste plus difficile à appréhender sur le fonds OCCIDEV et l'ARIS, dont les thèses d'investissement ne se limitent pas à la décarbonation. L'importance croissante des enjeux de souveraineté, industrielle ou sanitaire, ont d'ailleurs tendance à orienter les investissements vers des secteurs clés comme la santé ou certaines industries stratégiques.
- Par ailleurs, si la volonté d'accompagner nos participations dans la décarbonation n'a pas faibli, la traduction en actions concrètes a été ralentie en 2025, à cause du contexte économique ayant poussé certaines entreprises à se recentrer sur les priorités d'ordre très opérationnelles (maintien de l'activité et sauvegarde des emplois). La volonté d'intégrer l'ARIS dès cet exercice dans le périmètre de consolidation des indicateurs dilue forcément les résultats, puisque ses participations n'ont pas été spécifiquement accompagnées sur ce volet en 2025.

#3 CONTRIBUER À DES ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX POUR FINANCER L'ÉCONOMIE DURABLE

Objectifs Opérationnels

- ↳ Proposer un investissement différent conciliant performance financière et durable
- ↳ Accompagner nos partenaires dans la transition vers la finance durable

Feuille de route / Actions

- ↳ Promouvoir la finance durable auprès des souscripteurs de ses fonds, des co-investisseurs et des participations.
- ↳ Faire connaître notre rôle auprès de nos souscripteurs pour être transparent sur la trajectoire des flux financiers et les impacts locaux et durables recherchés.
- ↳ Partager nos réflexions et nos méthodes à nos co-investisseurs pour proposer une feuille de route et un accompagnement ESG harmonisé aux participations.
- ↳ Montrer la création de valeur liée à la durabilité à nos participations et limiter les aspects de reporting aux indicateurs et enjeux les plus essentiels pour supporter l'adhésion de toutes.

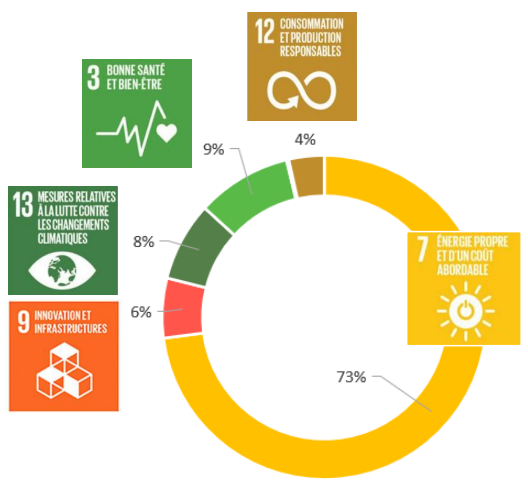
Cibles et Résultats



1. Proposer un investissement différent conciliant performance financière et durable

- ↳ Nous sommes convaincus que la prise en compte des enjeux de développement durable est une priorité pour assurer la croissance résiliente d'une entreprise. Elle permet de réduire les risques de long-terme, identifier des opportunités de développement répondant à des enjeux de durabilité et repenser son entreprise autrement dans la société.
- ↳ Pour nos souscripteurs, nous souhaitons proposer des investissements :
 - portant sur des objectifs de durabilité mesurables ;
 - identifiés grâce à nos échanges localement pour trouver des véhicules de croissance qui n'auraient naturellement pas pensé la levée de fonds pour financer son développement ;
 - sur des acteurs en début d'histoire avec des premières levées de fonds.

Répartition des investissements par Objectifs de Développement Durable (ODD)



Notre intégration rigoureuse de l'ESG tout au long du processus de financement nous permet d'orienter nos fonds vers des participations porteuses de solutions en faveur de l'environnement ou la société, contribuant activement à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** des Nations Unies.

Plus de **80%** des investissements sont orientés vers **les ODD 7 et 13**, relatifs au climat, ce qui est cohérent avec un fonds de Transition Énergétique représentant 63% des engagements.

Le second ODD le plus ciblé est **l'ODD 3** lié à la santé avec **six participations** dans le secteur.

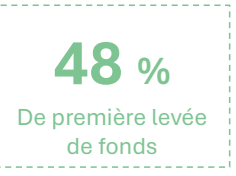
1. Nombre d'investissements facilités par les équipes d'OCCTE



Les investissements non intermédiés sont permis grâce à de la prospection et de l'approfondissement des relations avec les acteurs locaux. Ils dépendent généralement de la maturité de l'entreprise et du montant recherché, et sont plus propices au capital-risque. Néanmoins sur les autres segments du capital investissement, les nombreux échanges réalisés préalablement avec la Direction permettent de nouer un lien qui restera un avantage même si l'opération est confiée à un conseil spécialisé.

Il est d'ailleurs fréquent que la sollicitation d'un intermédiaire soit finalement suggérée par les équipes d'OCCTE pour accompagner le management dans **l'identification de ses besoins** et la **structuration d'un modèle financier** adéquat.

Enfin, OCCTE s'attache à favoriser le développement et la croissance de jeunes entreprises en début d'histoire : à fin 2025, 48% des dossiers dans lesquels nous sommes intervenus correspondent à des premières levées de fonds pour les participations concernées.



#2. Accompagner nos partenaires dans la transition vers la finance durable

Promouvoir notre démarche de prise en compte des enjeux de développement durable tout au long des cycles d'investissement, pour orienter les fonds vers des participations engagées dans la transition, à travers leurs solutions mais aussi leurs pratiques, doit passer par le dialogue et des échanges avec nos pairs, et toutes les autres parties prenantes des écosystèmes territoriaux dans lesquels nous évoluons.

1. Pourcentage d'investissements en co-investissement

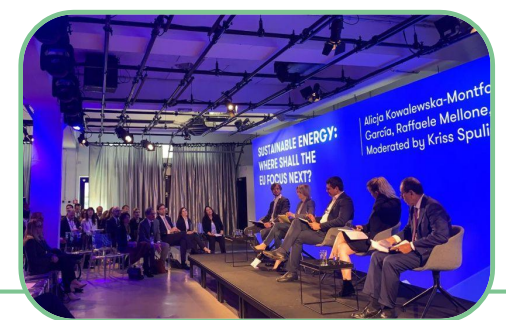


Toutes nos opérations sont effectuées en co-investissements, ce qui nous permet d'infuser nos convictions et nos pratiques d'accompagnement des participations. Sur OCCIGEN et OCCIDEV, nos co-investisseurs sont systématiquement intégrés à la construction de la feuille de route ESG ainsi qu'aux entretiens ESG annuels.

2. Nombre d'évènements où l'équipe a pris la parole (tables rondes) - localement



Participer à des évènements autour de la finance durable constitue un autre moyen très efficace pour expliquer et mettre en lumière son importance. C'est également l'occasion de présenter notre activité, nos différences et d'essaimer nos convictions.





Avis du Référent de Mission sur l'atteinte des objectifs statutaires

#3 : Contribuer à des écosystèmes territoriaux pour financer l'économie durable

- Ce troisième objectif statutaire est **atteint**.
- En tant qu'investisseur territorial et responsable, OCCTE s'attache au quotidien à proposer des solutions d'investissement différenciantes, conciliant performance financière et durabilité.
- Cette singularité constitue un marqueur fort que la structure valorise activement et partage avec l'ensemble de son écosystème de parties prenantes.
- Dans un contexte 2025 peu favorable — marqué par des incertitudes sectorielles pour les développeurs d'énergies renouvelables et un environnement économique contraint pour les jeunes entreprises du capital-risque — les équipes d'OCCTE ont poursuivi avec conviction la promotion de leurs pratiques d'investissement. Celles-ci reposent notamment sur le co-investissement, le recours à des conseils spécialisés, l'intégration des enjeux de durabilité et l'élaboration de feuilles de route structurées.
- Au-delà de leur mise en œuvre, ces pratiques font également l'objet d'un partage actif auprès des pairs, des investisseurs et des actionnaires, ainsi que dans le cadre d'événements variés réunissant des acteurs de la finance, des institutions, du monde économique et, plus largement, le grand public.

#4 ACCOMPAGNER NOS PARTICIPATIONS DANS LA TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE ET PLUS JUSTE

Objectifs Opérationnels

- ↳ Construire ensemble une stratégie durable
- ↳ Créer un alignement d'intérêt entre OCCTE et les parties prenantes dans la création de valeur durable

Feuille de route / Actions

- ↳ Réaliser le diagnostic initial en amont de l'investissement pour identifier les impacts, risques et opportunités durables liés à l'investissement.
- ↳ Etablir une feuille de route avec le management de la participation
- ↳ Assurer un suivi régulier et être proactif pour proposer des pistes d'amélioration en continu et encourager
- ↳ Réfléchir aux mécanismes adaptés pour inciter le plus grand nombre à la performance durable de la participation

Cibles et Résultats



#1. Construire ensemble une stratégie durable

2025

66 %

des investissements en portefeuille sont concernés par un plan d'actions ESG

(2024 : 53 %)

1. Part d'investissements couverts par une feuille de route ESG



2025

80 %



2026

80 %



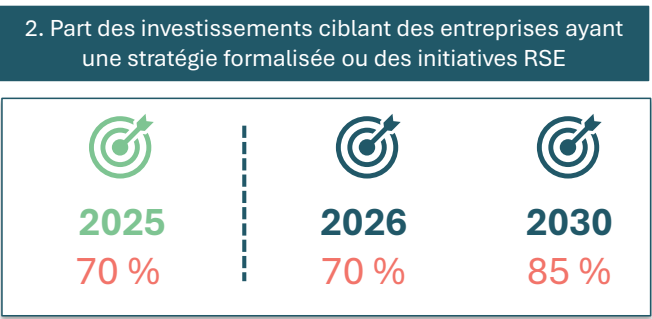
2030

80 %

- ↳ OCCTE maintient un dialogue continu avec ses participations tout au long du processus d'investissement, en particulier dans le contexte des investissements des fonds OCCIGEN et OCCIDEV pour lesquels l'intégration d'une feuille de route ESG est systématique.
- ↳ Cette démarche a vocation à être étendue à l'ARIS à partir de 2026. Des entretiens ESG ont d'ores et déjà été programmés en début d'année avec les participations en portefeuille.
- ↳ Dans la perspective de cette amélioration, la cible, bien qu'ambitieuse, a été maintenue à 80 % pour 2026.

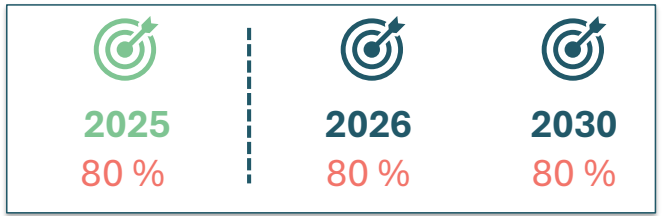
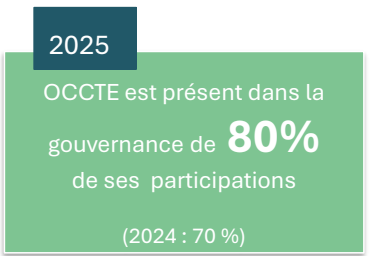
Principaux thèmes et actions des feuilles de route ESG (*fonds réglementés*)

Environnement	↳ Réalisation d'un premier bilan carbone ↳ Vulnérabilité au changement climatique ↳ Fin de vie des équipements (démantèlement responsable) ↳ Approche systématique de la protection de la biodiversité
Social et sociétal	↳ Politique d'approvisionnement responsable et durable ↳ Respect des Droits de l'Homme et de l'OIT dans la chaîne de valeur ↳ Appropriation locale, mécanisme de réclamation ↳ Politique Santé et Sécurité et suivi d'accidentologie
Gouvernance	↳ Stratégie et pilotage opérationnel de la RSE ↳ Politique anti-corruption ↳ Mécanisme de partage de la valeur ↳ Engagements sur les textes fondamentaux internationaux



- ↳ Cet indicateur couvre les participations des fonds réglementés, à qui il est demandé d'établir une stratégie ESG formalisée, mais aussi cette année toutes les entreprises de l'ARIS, pour lesquelles a été soulignée la mise en place récurrente et significative d'initiatives RSE.
- ↳ En effet, en tant que jeunes entreprises innovantes, souvent en pleine croissance et structuration, la plupart ne disposent pas de démarche cadrées ou formalisées. En revanche, elles sont nombreuses à se révéler très sensibles à ces préoccupations et à avoir déjà mis en place des pratiques et initiatives internes, sur les volets environnementaux, sociaux ou de gouvernance.
- ↳ Par exemple, quatre de nos participations, une sur le fonds OCCIGEN et trois au sein de l'ARIS, sont aujourd'hui engagées dans des démarches volontaires de Société à Mission, et trois autres, de l'ARIS, ont initié des labellisations volontaires pour valoriser leur engagement au niveau entreprise ou produit (B Corp, Cradle to Cradle®, ProTarmac) !

3. Part des participations où OCCTE est présent dans les organes de gouvernance

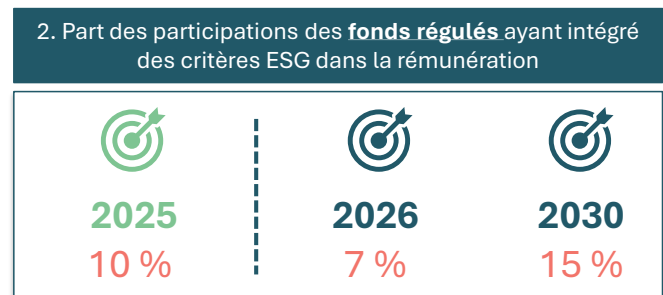


↳ Les équipes d'investissement d'OCCTE sont présentes dans 23 Comités Stratégiques, 17 en tant que membres votants et six en tant que censeur. Sur les six participations sans représentant en comité stratégique, trois opérations sont en obligataires.

 #2. Créer un alignement d'intérêt entre OCCTE et les parties prenantes dans la création de valeur durable



↳ Mettre en place des mécanismes de de partage de valeur avec les employés constitue une bonne pratique en matière de gouvernance qu'OCCTE souhaite promouvoir au sein de ses participations, en les invitant à réfléchir à cet axe de fédération autour du projet commun de l'entreprise et en en faisant une demande prioritaire et un sujet récurrent d'échange.



↳ Cet indicateur n'a pas été collecté en 2025 sur les participations de l'ARIS mais le sera en 2026. Une dilution du résultat étant attendue, la cible 2026 a été légèrement abaissée.

Au sein d'OCCTE également, des bonnes pratiques de gouvernance de l'ESG et de partage de la valeur sont mises en place. Par exemple, les équipes de gestion sont invitées à investir dans les fonds régulés OCCIGEN et OCCIDEV Impacts, à travers des parts de carried. Autre illustration, l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des collaborateurs.



Avis du Référent de Mission sur l'atteinte des objectifs statutaires



#4 : Accompagner nos participations dans la transition vers une société plus durable et plus juste

- Ce dernier objectif statutaire peut être **considéré comme atteint**, bien que l'ensemble des indicateurs n'atteigne pas pleinement les cibles fixées.
- Le premier indicateur, dont la cible 2025 n'est pas atteinte sur le plan quantitatif (66 % contre un objectif de 80 %), porte sur la part des investissements couverts par une feuille de route ESG. Dans une logique de couverture exhaustive des véhicules d'investissement, cet indicateur intègre à la fois les deux fonds régulés et l'ARIS. Or, pour ce dernier, la démarche de co-construction de feuilles de route ESG ne sera déployée qu'à compter de 2026, pour les nouveaux investissements.
- Le second indicateur, relatif à la part des investissements disposant d'une stratégie ESG formalisée ou d'actions RSE récurrentes, est quant à lui quasiment atteint (68 % pour un objectif de 70 %).
- Au-delà de ces résultats, il convient de souligner la progression significative observée sur la majorité des indicateurs. Celle-ci reflète l'engagement concret des équipes à accompagner les participations dans l'intégration des enjeux ESG et le déploiement de démarches structurées et qualitatives.
- Une dynamique solide est désormais enclenchée. Elle devrait se renforcer en 2026, notamment avec l'arrivée d'une responsable ESG dédiée et la volonté d'étendre pleinement ces démarches au portefeuille de l'ARIS.



Tableau récapitulatif

Indicateur	Périmètre	Résultat 2025	Cible 2025
OS 1 : Allier investissement financier et impacts durables sur le territoire			
<i>Financer l'émergence et le déploiement de solutions durables</i>			
Part des investissements dans des solutions durables	Fonds régulés + ARIS	95 %	> 90 %
Part d'investissements avec prise en compte de l'ESG en amont de l'investissement	Fonds régulés + ARIS	66 %	70 %
<i>Œuvrer à la souveraineté économique des territoires pour renforcer l'autonomie des filières stratégiques.</i>			
Part des investissements vers des entreprises ayant leur établissement principal en Occitanie	Fonds régulés + ARIS	86 %	> 80 %
Part des investissements dans des secteurs stratégiques	Fonds régulés + ARIS	100 %	100 %
<i>Permettre aux entreprises créatrices de valeur économique et d'emplois de s'ancrer sur les territoires</i>			
Nombre de création d'emplois	Fonds régulés + ARIS	35	Création nette
Perspective de recrutement au cours des 5 prochaines années	Fonds régulés + ARIS	1 462	< 1000
OS 2 : Investir dans la décarbonation de l'économie			
<i>Accompagner la décarbonation de nos participations</i>			
Part d'entreprises ayant réalisé un bilan carbone	Fonds régulés + ARIS	24 %	25 %
Part d'entreprises ayant une stratégie de décarbonation	Fonds régulés + ARIS	10 %	25 %
<i>Prioriser la décarbonation dans nos stratégies d'investissement de nos fonds</i>			
Part des investissements finançant des solutions contre le changement climatique	Fonds régulés + ARIS	83 %	> 90 %

Tableau récapitulatif

Indicateur	Périmètre	Résultat 2025	Cible 2025
OS 3 : Contribuer à des écosystèmes territoriaux pour financer l'économie durable			
Proposer un investissement différent et des solutions répondant aux demandes des souscripteurs tout en conciliant performance financière et environnementale			
Nombre d'investissements non intermédiés	Fonds régulés + ARIS	6	>1/an
Accompagner nos partenaires dans la transition vers la finance durable			
Part des deals réalisés en co-investissement	Fonds régulés + ARIS	100 %	100 %
Nombre d'évènements où l'équipe a pris la parole (tables rondes)	Fonds régulés + ARIS	10	> 10
OS 4 : Accompagner nos participations dans la transition vers une société plus durable et plus juste			
Accompagner nos participations dans la construction d'une stratégie durable			
Part d'investissements couverts par une feuille de route ESG	Fonds régulés + ARIS	66 %	> 80 %
Part des investissements finançant des entreprises/projets ayant une stratégie de développement durable formalisée ou des initiatives RSE récurrentes en place	Fonds régulés + ARIS	68 %	> 70 %
Part des participations où OCCTE est présent dans les organes de gouvernance	Fonds régulés + ARIS	80 %	> 80 %
Créer un alignement d'intérêt dans la création de valeur durable			
Part des entreprises avec un dispositif de partage de valeur avec les salariés	Fonds régulés + ARIS	57 %	40 %
Part des entreprises ayant intégré des critères ESG dans la rémunération du management	Fonds régulés	11 %	10 %



Avis général du Référent de Mission



- ✎ Au regard des éléments présentés dans le rapport de mission, des indicateurs suivis et des actions mises en œuvre au cours de l'exercice 2025, il apparaît que la société a poursuivi de manière effective et cohérente la mise en œuvre de sa mission et de ses objectifs statutaires.
- ✎ La stratégie d'investissement demeure globalement alignée avec la raison d'être de la société, consistant à orienter les investissements vers des projets créateurs de valeur durable pour les territoires, en conciliant performance économique et impact environnemental et social. Cette cohérence se traduit notamment par la part très majoritaire d'investissements ciblant des solutions durables et par le maintien d'un ancrage territorial significatif des activités financées.
- ✎ L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte économique et sectoriel marqué par des incertitudes, en particulier dans les secteurs liés à la transition énergétique et au financement de l'innovation, ce qui a pu ralentir certaines dynamiques de développement ou de transformation au sein des participations.
- ✎ Les résultats observés traduisent une cohérence globale entre la mission déclarée et les activités réalisées. La progression de plusieurs indicateurs relatifs aux feuilles de route ESG, aux initiatives de responsabilité sociale ou aux dispositifs de partage de valeur confirme l'existence d'une dynamique d'amélioration continue au sein de l'organisation.
- ✎ Il convient toutefois de relever que certains indicateurs restent en deçà des cibles fixées, en particulier ceux relatifs à la généralisation des démarches de décarbonation ou à la formalisation systématique des stratégies ESG au sein de l'ensemble des participations. Ces écarts doivent être appréciés à la lumière de deux facteurs structurants :
- Le périmètre de consolidation et plus particulièrement le poids que peut représenter chaque véhicule d'investissement dans la détermination des résultats. Certaines cibles nécessiteront probablement un ajustement (hausse ou baisse) après deux années de recul qui permettront de mieux anticiper les tendances d'évolution des portefeuilles ;
 - La maturité encore hétérogène des entreprises financées, dont certaines sont en phase de développement ou de structuration.
- ✎ Ces éléments ne traduisent pas une remise en cause de la trajectoire de la mission, mais plutôt une phase de consolidation et d'harmonisation des pratiques, inhérente à l'évolution d'une organisation en croissance et à la montée en puissance progressive de ses outils d'investissement.
- ✎ Par ailleurs, les évolutions organisationnelles engagées au cours de l'exercice — notamment le renforcement des ressources dédiées aux enjeux ESG et la volonté d'étendre la démarche à l'ensemble des activités — constituent des signaux positifs en matière de gouvernance de la mission et de capacité à structurer durablement son déploiement opérationnel.
- ✎ En conséquence, au regard des éléments disponibles et des analyses réalisées, il peut être conclu que la **mission est considérée comme globalement respectée au titre de l'exercice 2025**, avec des axes de progrès identifiés et des ressources mises à disposition pour les exercices à venir.

Pierre-Arnaud Regini – Directeur Administratif & Financier

OCCTE

6-8 boulevard Florence Arthaud, 31200
Toulouse

RCS 900 650 136 / Agrément AMF GP-202220